



Compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020

Étaient présents : Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER, Philippe BOUTELLIER, Maryse GARIT, Hugo GHISLAIN, Daniel GIOVANNACCI, Claude GRELLIER, Evodie HERAIL, Jonathan MEYNADIER, Julia PLUMEJEAU.

Était absent : François GEULJANS procuration à Maryse GARIT.

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Foyer Rural à huis clos selon la délibération prise le 12 mai 2020 en vigueur jusqu'à la fin de la période d'urgence sanitaire.

Claude GRELLIER a été désigné secrétaire de séance.

► Le procès-verbal du 12 juin a été approuvé à l'unanimité.

► Affectation des résultats de l'exercice 2019

- Budget Principal

Section Fonctionnement	Excédent 2019 63 122, 81 €	Affectation 2020 <i>Réserve d'investissement</i>	63 122,81 €
Section Investissement	Excédent 2019 48 660,06 €	Affectation 2020 <i>Solde Investissement Reporté</i>	48 660,06 €

- Budget Via Ferrata

Section Fonctionnement	Excédent 2019 4 760, 16 €	Affectation 2020 <i>Fonctionnement : Excéd. N-1</i> <i>Section Investissement</i>	2 150,00 € 2 610,16 €
Section Investissement	Excédent 2019 - 66,25 €	Affectation 2020 <i>Déficit Investissement</i>	- 66,25 € €

- Transport Tapoul

Section Fonctionnement	Excédent 2019 570,57 €	Affectation 2020 <i>Fonctionnement : Excéd. N-1</i>	570,57 €
Section Investissement	Excédent 2019 4 278,93 €	Affectation 2020 <i>Solde Investissement Reporté</i>	4 278,93 €

► Détermination d'une réserve pour les subventions aux associations (Budget Fonctionnement 2020), le Conseil Municipal a décidé d'un montant de 1 000 € pour répondre aux demandes de subventions des associations.

► Détermination d'une réserve, modalités et procédure de remboursement des frais engagés par les Conseillers Municipaux (Budget Fonctionnement 2020). Le présent dispositif a pour objectif d'encadrer le remboursement pour les Conseillers Municipaux (hors le Maire) des frais de déplacements l'occasion de réunions, et parfois de représentation lors de manifestations organisées par la Communauté de Communes, Département, Région... hors du territoire de la commune. Le Conseil Municipal a arrêté une enveloppe pour 2020 de 1 000 € et déterminé les modalités, index de référence, les justificatifs à produire pour obtenir le remboursement des frais engagés.

► Détermination d'une réserve, modalités, procédure d'examen et d'octroi de subvention d'équipement aux associations de la commune (Budget Investissement 2020). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a introduit dans le Budget 2020, les moyens financiers pour favoriser les souhaits des associations en matière d'équipement. L'objectif recherché étant de favoriser le développement du tissu associatif sur la commune. Cette dotation annuelle de 3 000 € est destinée à l'acquisition de biens d'équipement selon des modalités qui leur seront prochainement communiquées.

► Détermination et vote des Budgets 2020

- Vote du Budget primitif 2020 - Rousses

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget primitif de l'exercice 2020 du Budget primitif de Rousses,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE:

L'adoption du Budget primitif de Rousses pour l'année 2020 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 371 591,58 Euros

En dépenses à la somme de : 371 591,58 Euros

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	BP 2020
Charges à caractère général	46 009,00
Charges de Personnel et Frais Assimilés	66 889,00
Autres charges de gestion courante	29 928,23
Charges financières	3 865,66
Charges exceptionnelles	150,00
Opération d'Ordre	1 957,20
Atténuation de produits	8 636,00
Virement à la section d'inv.	4 821,91
Total	162 257,84

Recettes de fonctionnement	BP 2020
Atténuation de Charges	1 000,00
Produits des Services, du Domaine et Ventes diverses	19 453,00
Impôts et Taxes	40 732,00
Dotations, Subventions et Participations	73 372,00
Autres Produits de Gestion Courante	4 100,00
Produits Financiers	3 100,00
Produits Exceptionnels	500,00
Opération d'Ordre	20 000,00
Total	162 257,00

Section INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement	BP 2020
Opération d'ordre	20 000,00
Emprunts et Dettes Assimilées	13 056,58
Immobilisations incorporelles	18 560,00
Immobilisations corporelles	6 300,00
Voirie	18 000,00
Foyer Rural rénovation énergétique	69 818,00
Accessibilité Temple	55 000,00
Travaux chemin de Montcamp	3 600,00
Réparation sinistre garage	5 000,00
Total	209 334,58

Recettes d'Investissement	BP 2020
Virement de la Sect. Fonctionnement. (sect. Invest.)	4 821,91
Solde exécution de la Section Investissement reporté	48 660,06
Dotations fonds divers et réserves	68 813,81
Subventions d'Investissement reçue	1 000,00

Voirie	6 400,00
Foyer Rural rénovation énergétique	36 313,60
Pont Carnac	12 768,00
Accessibilité Temple	28 600,00
Opération d'Ordre	1 957,20
Total	209 334,58

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

• **Vote du Budget primitif 2020 - Via Ferrata de Rousses**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget primitif de l'exercice 2020 de la Via Ferrata de Rousses,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE:

L'adoption du Budget de la Via Ferrata de Rousses pour l'année 2020 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de: 13 436,73 Euros

En dépenses à la somme de: 13 436,73 Euros

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 873,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 400,00
65	Autres charges de gestion courante	1 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 676,57
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 150,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	7 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 150,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 150,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Déficit Investissement	66,25
21	Immobilisations corporelles	4 220,48
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 286.73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Affectation de résultat	2 610,16
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 676,57
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 286.73

• **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

• **Vote du Budget Primitif 2020 - Transport Tapoul de Rousses**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget primitif de l'exercice 2020 du Transport Tapoul de Rousses,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE:

L'adoption du Budget du Transport Tapoul de Rousses pour l'année 2020 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de: 27 362,56 Euros

En dépenses à la somme de: 27 362,56 Euros

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	4 989,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 102,00
67	Charges exceptionnelles	1 900,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 545,98
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 537,65

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	15 183,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 784,08
002	Résultat de fonctionnement reporté	570,57
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 537,65

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	2 784,08
21	Immobilisations corporelles	6 040,83
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 824,91

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 278,93
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 545,98
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 824,91

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

► Grille tarifaire de location des locaux du bâtiment communal dit « Ecole de Rousses »

Afin de ne pas laisser les locaux de « l'école de Rousses » inoccupés le Conseil Municipal a identifié 2 solutions pour leur utilisation, soit effectué des modifications légères pour proposer à la location cet appartement ou bien de le louer pour des salariés qui chercheraient un local pour effectuer du télétravail. Il faudra compléter la réflexion du Conseil en évaluant d'une part les travaux pour transformer les locaux en appartement et ceux nécessaires pour transformer les locaux en « open space ».

► Désignation de correspondants :

Ont été désignés par le Conseil Municipal et à l'unanimité les correspondants suivants :

Ambroisie	Philippe BOUTELLIER
Baignade	Maryse GARIT

► Désignation d'un représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes ayant souhaité que la représentation de chaque commune soit l'apanage des Maires et de désigner un suppléant parmi le Conseil, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme représentants :

C L E C T	Titulaire	Daniel GIOVANNACCI
	Suppléant	François GEULJANS

► Compte-rendu de l'installation du Conseil Communautaire Gorges Causses Cévennes

Suite aux élections du 28 juin 2020, l'ensemble des conseillers communautaires a été convoqué ce jeudi 9 juillet pour l'installation du Conseil Communautaire de Gorges Causses Cévennes.

Dans un premier temps, les 35 conseillers ont délibéré pour déterminer le nombre de Vice-Présidents, ils ont retenu la fourchette basse de 7 postes (15 étaient possible) et on adjoint un autre membre (sans délégation, ni indemnité) pour constituer un Bureau de 9 membres.

Les élections du Président et des Vice-Présidents et du membre du Bureau se sont déroulées au scrutin secret.

Fonction	Elu	Missions	
Président	Henri COUDERC	Finances – Ressources Humaines	B
1 ^{ère} Vice-présidente	Flore THERON	Solidarités Territoriales	U
2 ^{ème} Vice-président	Alain CHMIEL	Tourisme durable & Sports pleine nature	R
3 ^{ème} Vice-président	André BARET	Environnement, Attractivité & Innovation	E
4 ^{ème} Vice-président	René JEANJEAN	Moyens & Patrimoine	A
5 ^{ème} Vice-président	François ROUVEYROL	Culture	U
6 ^{ème} Vice-président	Alain ARGILIER	Communication – Vie Asso. & Événementiels	
7 ^{ème} Vice-président	Serge VEDRINES	Eau-Assainissement – Travaux structurants	
Membre du Bureau	Daniel GIOVANNACCI	Président du SICTOM	U

- Le Conseil Communautaire a défini et voté à l'unanimité les délégations de pouvoir octroyées au Bureau ainsi que celles du Président.
- 3 Commissions internes ont été constituées : Commission d'Appel d'Offres – Commission d'attribution des Marchés à procédure adaptée – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- Le Conseil a procédé à la désignation de l'intégralité des 131 représentants communautaires au sein des organismes extérieurs (Syndicat Mixte Fermés et SIAEP) : SICTOM des BHT - Pôle d'Equilibre Territorial Sud Lozère - Groupe d'Action Locale Causses Cévennes - 3 Syndicat Mixte de Bassin Versant TARN AMONT, LOT DOURDOU et des GARDONS - Ecole Départementale de Musique de la Lozère - 3 SIAEP CAUSSE du SAUVETERRE, MASSEGROS et CAUSSE NOIR - le SIVU de la CAN de l'HOSPITALET.SICTOM des Bassins du Haut Tarn.

► Exposé des mesures sanitaires arrêtées par la commune pour favoriser l'exercice des activités pleine nature (Via Ferrata et Transport Tapoul) en juillet et août 2020 – conséquences sur la tarification :

Les mesures sanitaires mises en place depuis l'ouverture de la saison des sports de nature ont été définies en accord avec les personnels chargés de recevoir, conseiller, louer et encaisser les prestations dépendantes de la Mairie. Ainsi que ce soit sur le transport Tapoul ainsi qu'aux locations Via Ferrata, le personnel est équipé d'une visière, de gel hydro alcoolique et de gants jetables.

- Les locations Via s'effectuent à l'air libre permettant d'explicitier l'utilisation du matériel loué à 2 personnes comme à 8 ou 10 personnes. Nous avons demandé qu'il n'y ait qu'une seule personne qui paraphe le contrat de location et effectue le paiement. Le matériel loué ou récupéré est suspendu et il n'est loué qu'une seule fois dans la même journée.

- Le Transport Tapoul offre 2 prestations distinctes : le groupe transporté est composé de 10 personnes au maximum, l'espace offert par la navette, 20 places, permet de répartir les personnes sans mesure de protection spéciale, au-delà, le port du masque est obligatoire. 2 hypothèses sont envisageables, les groupes sont munis préalablement de masque tant pour l'aller que pour le retour ou les groupes demandent au chauffeur de la navette de les équiper de masques, nous fournissons un masque à usage unique à l'aller et un autre au retour. Les paiements sont regroupés par le moniteur. Bien entendu la navette est nettoyée et désinfectée après chaque journée d'utilisation.

La fourniture de 2 masques à usage unique pour les pratiquants du canyoning représente un coût, aussi le Maire propose d'appliquer une tarification complémentaire pour participer à la fourniture de 2 masques à hauteur de 0,50 € par personne pour le trajet aller-retour. Cette tarification complémentaire a été adoptée à l'unanimité.

► HLM de Rousses : Me Aurélia TORREL et M Pierre Alain RIVES, locataires d'une des deux maisons HLM avaient déposé auprès de la Mairie une demande de rachat de leur habitation. Ayant pris connaissance des conditions de ce rachat, très désavantageux pour la commune (l'intégralité de la vente revenant aux HLM et la commune supportant les frais de géomètre) et ne souhaitant se départir d'une maison qui dans une dizaine d'années intégrera le patrimoine de la commune. Le Conseil à l'unanimité (moins une non-participation au vote) a décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande pour l'instant mais que cette position pourrait être revue dès que la commune sera légalement propriétaire de cette maison d'habitation.

► Demande d'occupation partielle de l'aire du serre formulée par M Kévin MEYNADIER dans le cadre de son activité professionnelle. Dans les jours précédents le Conseil Municipal, une partie du Conseil avait eu un entretien avec M Kévin MEYNADIER pour qu'il explicite son projet. Il ressort que dans l'immédiat, il n'a besoin que de 4 ou 5 emplacements pour recevoir des matières premières nécessaires à son activité. Il envisage ultérieurement que ce soit sur le serre ou ailleurs d'implanter un hangar pour protéger son matériel. Après en avoir débattu, le Conseil (par 11 voix pour et 1 contre) à fixer les conditions à respecter pour satisfaire sa demande, elles lui seront communiquées et si un accord est trouvé une convention d'occupation avec un loyer modique sera conclu jusqu'à fin 2020.

► Point sur la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle déposée par la commune, la plupart des dégâts constatés après l'épisode cévenol de juin concerne des chemins qui ne sont pas classés DFCI, et cette absence de classification n'ouvre pas droit à une intervention de l'Etat pour les réparer. A ce jour, seule la réhabilitation du chemin des murailles pourrait bénéficier des aides de l'Etat.

► Information sur la décision prise en urgence par le Maire pour remettre en état le chemin des murailles. Suite à l'épisode cévenol de juin, le haut du chemin des murailles a été détérioré par les pluies, le rendant impraticable. Or, cette voie est utilisée plusieurs fois par jour par le transport Tapoul, il était urgent de procéder à sa réhabilitation avant la fin juin. Lors de la visite de M CHASSANG de Lozère ingénierie, mandaté par le département pour évaluer les dégâts sur les

communes, il a été envisagé une réparation en deux étapes, l'une immédiate afin de rétablir la circulation avant le 1^{er} juillet et l'autre à l'automne afin de consolider les premiers travaux. Le même jour avec M CHASSANG nous avons contacté l'entreprise ROUVIERE qui après accord du Maire a procédé à la remise en état de la chaussée dès le lendemain. Le Conseil ayant été informé par mail de la démarche entreprise et de la solution trouvée, a adopté à l'unanimité une délibération pour valider la commande des travaux, vu la situation d'urgence.

► Mail de M Jean Paul EYMERY qui a été adressé le 15 juin 2020 faisant état d'une détérioration de sa propriété suite aux intempéries et nous informant qu'il allait faire une déclaration à son assurance. Le Conseil a pris acte de ce courrier et informera à son tour son assurance si nécessaire.

► Questions diverses :

- ❖ Lettres de M Willy GOLL (concernant une proposition d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux) et de Me Sylvie BOURDON (sur l'absence d'éclairage à hauteur de son habitation) une réponse circonstanciée leur sera adressé.
- ❖ L'absence de fontaine dans le hameau de Cabrillac ne permet aux nombreux randonneurs de trouver de l'eau disponible. Cabrillac étant régi par la Gatuzières et Rousses, lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire nous rencontrerons avec Michel COMMANDRE le responsable du service Communautaire Etienne AMEGNIGAN pour envisager une solution.
- ❖ Les membres du Conseil municipal lors de l'examen de la demande Kevin MEYNADIER ont affirmé leur volonté de réhabiliter au cours du mandat la partie du serre sur laquelle est entreposée du matériel et matériaux appartenant à la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à vingt-trois heures et vingt minutes.